

**Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)**

---

**DEC111218DR20**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne  
responsable des marchés**

**Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23/11/07 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6525, intitulée Laboratoire Hippolyte Fizeau, dont le directeur par intérim est André FERRARI ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis MOURARD, Astronome, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée .

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MOURARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Valérie CHERON, assistant ingénieur, administratrice.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MOURARD et de Mme Valérie CHERON délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Baptiste DABAN, ingénieur de recherche, responsable de l'équipe technique.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MOURARD, de Mme Valérie CHERON et de M. Jean-Baptiste DABAN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Philippe STEE, chargé de recherche, chercheur.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 13/05/2011

Le directeur d'unité



---

Direction  
des affaires  
juridiques

---

